

Réunions FPT

24-26 novembre, 1997 Rapport de réunion

Comité fédéral, provincial et territorial sur les pesticides et la lutte antiparasitaire (Comité FPT) a tenu sa première réunion du 24 au 26 novembre 1997 à Edmonton (Alberta). Walter Yarish, de l'unité de prévention et de lutte antiparasitaire, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural, gouvernement de l'Alberta, et Wendy Sexsmith, directrice de la Division des nouvelles méthodes, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), Santé Canada, ont présidé la réunion.

Ce nouveau comité rassemble des représentants d'organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux concernés par l'emploi, la réglementation et la gestion des produits antiparasitaires; ceux-ci échangent des renseignements relatifs à la lutte antiparasitaire. Le Comité FPT resserrera des liens intergouvernementaux importants dans ce secteur. En outre, il contribuera au développement d'une approche nationale plus efficace relativement à la réglementation des produits antiparasitaires. Cette réglementation étant à la fois du ressort du fédéral, des provinces et des territoires, il est essentiel que ceux-ci coordonnent efficacement leurs interventions. La possibilité de tenir des rencontres techniques et de mettre des renseignements en commun prépare les participants à conseiller leurs gouvernements de la façon la plus avisée possible. De plus, elle crée des conditions propices à une plus grande efficacité des gouvernements en matière de lutte antiparasitaire.

Structure du Comité fédéral-provincial-territorial sur la lutte et les produits antiparasitaires

Les provinces désignent chacune deux représentants, les territoires un représentant et l'ARLA deux représentants pour siéger au Comité. L'ARLA fournit les services de secrétariat. Le Comité a invité un représentant de l'American Association of Pest Control Officials (AAPCO) en vue d'échanges de renseignements.

Il y aura une alternance annuelle de la coprésidence provinciale entre l'Est et l'Ouest. La rencontre annuelle aura lieu dans la province ou le territoire occupant le rôle de coprésident. Une fois sur trois, la rencontre se tiendra à Ottawa, de manière à contribuer à la réduction de la durée et du coût du transport.

Au Comité, tout est organisé en vue de faciliter la mise en commun des renseignements et de promouvoir l'application d'une approche axée sur la résolution de problèmes par les groupes de travail. Le Comité jette un pont entre l'ARLA et les provinces et les territoires, relativement aux questions touchant aux importantes activités d'harmonisation au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), d'une part, et à celles des signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), d'autre part. Ce nouveau comité encourage l'adoption d'une approche cohérente et simplifiée pour la réglementation des produits antiparasitaires; il prend la relève de deux anciens comités fédéraux, provinciaux et territoriaux, soit l'Association canadienne des responsables du contrôle des pesticides (ACRCP) et le Comité fédéral-provincial-territorial permanent sur la lutte antiparasitaire.

Participation des intervenants

Par ailleurs, on a simplifié la façon d'associer les intervenants aux activités du comité. À la fin de la rencontre inaugurale du Comité, à Edmonton, une session s'adressait aux intervenants. Les groupes suivants ont fait une présentation devant le comité : la *Canadian Aerial Applicators Association*, l'Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques, l'Institut canadien pour la protection des cultures, la Fédération canadienne de l'agriculture, l'AAPCO, le Centre de recherche agricole et agroalimentaire de Saskatoon et Environnement Canada. Les intervenants ont aussi eu l'occasion de prendre connaissance et de discuter de l'orientation donnée aux activités du Comité, ainsi que des progrès accomplis.

Progrès

Au cours de la première rencontre du Comité, les participants ont intensifié leur collaboration dans les domaines de la lutte antiparasitaire et de la réglementation des produits antiparasitaires en confirmant dans ses fonctions le [Groupe de travail sur les critères de classification](#). Tous les participants se sont prononcés en faveur de la poursuite des travaux relatifs à l'harmonisation des différents systèmes fédéraux, provinciaux et territoriaux de classification des produits antiparasitaires. L'adoption d'un système intégré à l'échelle nationale procurerait des gains sur les plans de l'efficacité et de la réduction des coûts, grâce à l'élimination des chevauchements et à la simplification de la prise de décisions. Et l'application de mesures pour assurer le respect des règlements s'en trouverait facilitée. Les participants se sont entendus pour que le Groupe de travail sur les critères de classification soit tenu informé de tous les développements relatifs aux travaux d'harmonisation entrepris dans le cadre de l'OCDE et de l'ALENA, et pour qu'il intègre à ses propres travaux les progrès accomplis internationalement, de sorte que les travaux relatifs à l'élaboration d'un système unique de classification des produits antiparasitaires au Canada ne soit fait qu'une fois seulement.

De nouveaux groupes de travail ont été mis sur pied; ce sont :

- Le [Groupe de travail sur la base de données nationale sur les produits antiparasitaires](#), composé de représentants de l'ARLA, de l'industrie, des provinces et d'autres intervenants. Dans un premier temps, il mettra sur pied un mécanisme de facilitation de la collecte de données sur la vente des produits antiparasitaires et d'autres données que pourraient fournir les détenteurs d'homologation; de la sorte, on pourra créer une telle base de données. À l'heure actuelle, le Canada est l'un des rares États à ne pas avoir mis sur pied une base complète de données nationale sur l'emploi des produits antiparasitaires. Or, s'il en créait une, elle produirait des renseignements utiles à l'évaluation de l'innocuité des produits ainsi qu'à l'évaluation des risques pour la santé et l'environnement, à l'échelle régionale comme nationale. En outre, elle préparerait le terrain pour l'harmonisation et le partage des tâches au palier international.
- Le [Groupe de travail sur la surveillance et le signalement d'incidents après l'homologation](#) s'occupera de la mise en place d'un processus pour faire en sorte que tout suivi post-homologation et que la communication de tout accident à l'intérieur de frontières provinciales puissent être connus du CFPT. Cela devrait faciliter la prise de décisions et permettre une meilleure coordination de ces activités entre les provinces, les territoires et l'ARLA.

À la rencontre inaugurale, il a été question de la création d'autres groupes de travail afin : a) de déterminer précisément quels renseignements requis par les provinces et les territoires l'ARLA peut fournir; b) de déterminer le type de renseignements à paraître sur les étiquettes. La mise sur pied de ces comités est en cours.

On a souligné les accomplissements du [Groupe de travail pour l'éducation, la formation et la certification en matière de pesticides](#); ce groupe s'est substitué à l'ancien groupe de travail de l'ACRCP, du même nom. De plus, on a créé un lien étroit entre ce groupe et le Comité FPT. On disposera ainsi d'un mécanisme permanent d'adoption et de mise en oeuvre de mesures pour l'éducation, la formation et la certification. Le Comité FPT fournira les orientations à ce groupe de travail pour l'établissement de nouveaux projets, et il préparera un plan de travail à soumettre à l'approbation du Comité lors de sa prochaine rencontre.

On a fait le point sur le mécanisme d'échange d'informations employé par plusieurs comités externes où siège un représentant du comité FPT. Notamment, on a décidé que, dans le cas du [Comité de coordination national sur les questions atmosphériques](#) et du [Groupe de travail gouvernement- industrie du bromure de méthyle](#), le rôle du Comité serait de fournir des renseignements aux membres via le Web (sur le site de l'ARLA : <http://www.hc-sc.gc.ca/pmra>) et de présenter un rapport d'étape annuel. Le Comité FTP sera représenté aux rencontres de l'[Association pour les normes d'entreposage des produits agrochimiques](#); les membres du Comité FTP recevront et fourniront régulièrement des renseignements.

Le Comité FPT tiendra des rencontres annuelles; ses groupes de travail se penchent déjà sur des questions techniques. La prochaine rencontre devrait se tenir du 19 au 21 octobre 1998 à Halifax, Nouvelle-Écosse.

Le 6 avril 1998 par Cameron Laing